

Conseil d'arrondissement du 30 novembre

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel

Vœu relatif au refus de la création d'une police municipale

Considérant que la loi Sécurité globale prévoit notamment de favoriser le développement des polices municipales, et prévoit ainsi la création d'une police municipale à Paris,

Considérant qu'ainsi la Maire de Paris s'est réjouie du vote ouvrant la possibilité de créer une police municipale, et n'a pas exprimé d'opposition à la loi dans son ensemble,

Considérant que le droit à la sûreté et à la sécurité doit toujours relever de la fonction régalienne de l'État, que le développement prévu de la police municipale conduit à une police "à la carte" en fonction des territoires, de leurs moyens et des choix politiques de leurs élu.es, conduisant de fait à une rupture de l'égalité républicaine,

Considérant que la création d'une police municipale conduira inévitablement, comme cela a partout été le cas, à une baisse des effectifs de la police nationale, notamment des policiers affectés à la tranquillité publique,

Considérant que le droit à la sûreté et à la sécurité dans tous les quartiers, y compris les quartiers populaires, méritent un renforcement de l'ensemble des services publics et politiques publiques et non une dérive sécuritaire,

Considérant que refuser la police municipale, c'est défendre la police républicaine, que celle-ci a besoin d'être refondée, mieux formée et de disposer de plus de moyens humains sur l'ensemble du territoire, qu'elle ne doit plus être soumise à la politique du chiffre imposée par N.Sarkozy, pour mener à bien ses enquêtes et retrouver son rôle de police de proximité et ses actions de prévention, qu'elle ne doit plus être instrumentalisée dans des escalades répressives d'usage disproportionné de la force dans les opérations dites de maintien de l'ordre dans les manifestations,

Considérant qu'il est donc au contraire nécessaire de réformer la police nationale, pour en faire réellement une police de proximité impliquée dans la prévention et dans le quotidien, notamment des quartiers populaires, constituée de gardiens de la paix, et non de "forces de l'ordre",

Considérant que, concernant l'hébergement d'urgence, la Maire de Paris et son équipe refusent d'assumer de financer des places d'hébergement en argumentant qu'il s'agit d'une compétence de l'État, mais que la création d'une police municipale conduira notre collectivité à assurer des missions de police qui sont une compétence régalienne de l'État et devraient le rester,

Considérant que la police municipale coûtera au minimum 60 millions d'euros par an à la collectivité, ce qui correspond au financement de 4700 places d'hébergement par an avec un vrai accompagnement social, et permettrait que plus une seule personne ne subisse la violence sociale de la rue,

Considérant que la création de la police municipale à Paris n'est pas encore actée, qu'elle dépendra du vote d'une délibération au Conseil de Paris, et qu'il est encore temps d'y renoncer,

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, le conseil du 20^e arrondissement exprime son refus de la création d'une police municipale à Paris.